

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026/10/FIN/CCAS

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET : FINANCES

**Subvention communale d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) et modalités de versement - Exercice 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le seize du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle de réunion du Cosec de la Ville de Portivechju – Carrughju Jacky VALLI, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président du C.C.A.S..

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Marie-Antoinette FERRACCI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAI, Marc-Antoine FILIPPI, Laetitia MANNONI, Jean LORENZONI, Irène FERRARI, Joaquim GOMES PEREIRA.

Absents : Michel GIRASCHI, Anne TOMASI, Jeanine ZANNINI, Carole SALVINI, Samad EL MOUSSAOUI.

Avait donné procuration à : Anne TOMASI à Paule COLONNA-CESARI, Carole SALVINI à Laetitia MANNONI.

Secrétaire de séance : Marianne CIABRINI

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

La Commune a approuvé la création de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) le 15 septembre 2020. La poursuite de l'activité du service action et affaires sociales a été actée dans l'attente de l'installation du C.C.A.S prévue au 1er juin 2021. Finalement, l'ouverture du Centre Communal d'Action Sociale a été reportée et effectuée le 1er octobre 2021.

Le budget principal de la ville de Portivechju pourvoit à l'équilibre budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale par le versement d'une subvention d'un montant de 560 000,00 € correspondant à l'estimation de son déficit au 31 décembre 2026.

Ce montant acté lors du Conseil Municipal en date du 28 avril 2026, pourra être réajusté au vu des chiffres constatés en fin d'exercice.

Afin de permettre le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale jusqu'à la fin de l'exercice et en particulier d'assurer la fluidité des dépenses, il est nécessaire de prévoir la possibilité pour le budget principal de la ville de Portivechju de procéder à des versements échelonnés de cette subvention en cours d'exercice si besoin.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le montant du versement de la subvention communale d'équilibre à la somme de 560 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026 ainsi que les modalités de versements échelonnés en cours d'exercice, si besoin.

Le montant définitif pouvant être ajusté au vu d'un chiffrage réactualisé des besoins du CCAS.

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20/089/AS du 15 septembre 2020 relative à la création du Centre Communal d'Action Sociale et à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Vu la délibération n°26/077/F du 28 avril 2026 relative au versement de la subvention communale d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le versement de la subvention communale d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 560 000,00 € pour l'exercice 2026.

ARTICLE 2 : d'approuver les modalités de versements échelonnés en cours d'exercice si besoin de la subvention d'équilibre 2026, le montant définitif pouvant être ajusté au vu d'un chiffrage réactualisé des besoins du CCAS.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document utile pour le bon déroulement de cette opération.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	14
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI

La Secrétaire de séance,

Marianne CIABRINI